

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1960

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**

SIÈGE SOCIAL : 2 à 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1960

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

M. Guillaume DE TARDE

Président :

M. Henri GILET

Administrateurs :

MM. George ASSÉMAT

Georges CHARRERON

André CRAMOIS

Michel DALLE

Jean FAYE

Robert LECLERCQ

Henri MANTRAND

Claude PORTUGAL

Alfred POSE

Julien RACAMOND

Censeur :

M. Bernard GAUTIER

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE

G. MARION

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :

M. Pierre CHEVRIER

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

EXERCICE 1960

Messieurs,

La prospérité financière, l'amélioration de la conjoncture industrielle et les progrès du revenu agricole font de l'année 1960 une année calme et assez satisfaisante pour l'économie française. Hors des frontières, le problème le plus grave qui se soit posé sur le plan financier est la faiblesse du dollar, jointe à l'inquiétante stagnation de l'économie américaine.

Sans doute, le progrès économique du pays le plus évolué est nécessairement plus lent que celui des pays qui ont un retard à combler, mais le taux de croissance de l'économie américaine est devenu anormalement bas : 3 % environ en 1960 et 10 % seulement en trois ans. Le marché de certains biens comme l'automobile et les appareils électroménagers semble être saturé, phénomène d'autant plus redoutable que l'économie des États-Unis ne paraît plus faire preuve de sa traditionnelle faculté d'adaptation dans un moment où il serait indispensable d'orienter une partie des forces de production vers la satisfaction de besoins nouveaux. Peut-être les excès de la fiscalité ont-ils depuis trop longtemps gêné la création et le développement des entreprises nouvelles qui sont l'élément le plus dynamique et le plus souple d'une économie de marché.

La pression subie par le dollar a incité les autorités fédérales à pratiquer une politique monétaire restrictive qui a eu pour effet d'accentuer encore le malaise économique. Cependant, la baisse des réserves d'or et de change, qui a atteint \$ 1.700 millions en 1960, ne paraît pas due à l'existence d'un déséquilibre profond. Ce qu'on a appelé la crise du dollar s'expliquait surtout par un sentiment d'incertitude sur l'évolution future des parités monétaires. Il n'en reste pas moins qu'une telle situation demande des mesures d'une certaine ampleur et le gouvernement américain pourrait être amené à exercer un contrôle plus strict sur les investissements publics et privés à l'étranger.

Ce problème, qu'on le considère dans ses causes ou dans ses développements possibles, ne concerne pas les seuls États-Unis. Si elle était poursuivie et amplifiée, une action unilatérale de défense du dollar ne pourrait qu'aboutir à un resserrement des échanges internationaux et à une généralisation des difficultés. C'est pourquoi les nations d'Europe Occidentale ont intérêt à coopérer avec le gouvernement américain dans un double domaine : sur le plan technique, en s'attachant à coordonner leurs politiques monétaires et peut-être même à renforcer, par une réforme des institutions, la cohésion des systèmes monétaires eux-mêmes ; sur le plan politique, en prenant une part plus grande dans les charges de la défense et de l'aide aux pays sous-développés.



STABILITÉ MONÉTAIRE.

La tenue du franc sur les marchés des changes a été très satisfaisante au cours de l'année 1960. Ni les troubles politiques graves survenus en Algérie au début et à la fin de l'année, ni la tension politique internationale durant les mois d'été n'ont altéré la confiance dans la monnaie, restaurée au début de 1959 par la mise en vigueur du plan d'assainissement financier. Le seul mouvement notable sur le marché de l'or s'est produit à la fin d'Octobre et a, d'ailleurs, été de courte durée.

L'amélioration constante des réserves d'or et de devises a grandement contribué à la fermeté des cours du franc. En un an, \$ 600 millions de dettes extérieures ont été remboursés, dont la moitié par anticipation, et les réserves françaises ont encore augmenté de \$ 350 millions. L'excédent des recettes en devises est dû surtout au solde positif de la balance des services, de nouveaux progrès étant réalisés notamment dans les domaines du transport et du tourisme, mais les résultats du commerce extérieur, malgré un léger déficit, n'en sont pas moins remarquables.

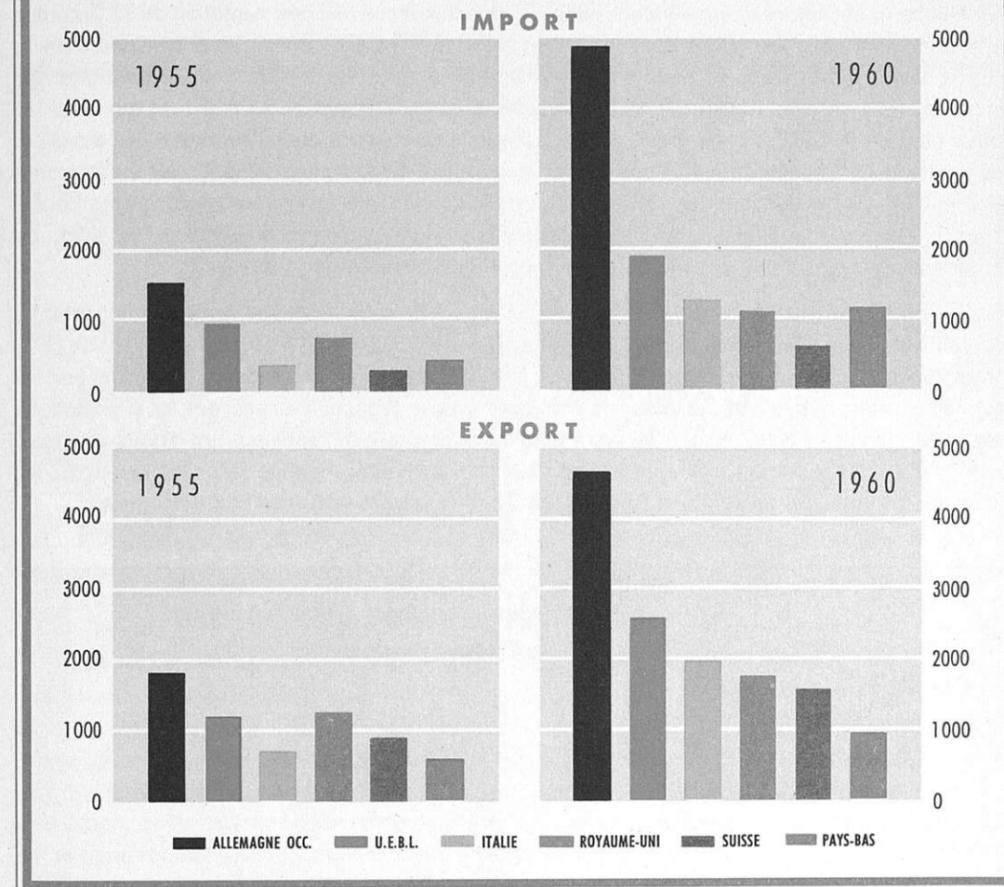
En 1959, l'équilibre des échanges commerciaux avec l'Étranger avait pu être obtenu grâce au faible accroissement des importations et au développement rapide des exportations. Un certain marasme des affaires ralentissait les achats à l'Étranger et incitait les producteurs français à se tourner vers les marchés extérieurs. En outre, l'effet stimulant de la dévaluation devait s'exercer pleinement pendant quelques mois, la hausse des prix intérieurs, inévitable après un alignement monétaire, n'intervenant que progressivement.

En 1960, les circonstances étaient beaucoup moins favorables. La reprise industrielle se confirmait, la libération des échanges s'accroissait, les importations devaient donc augmenter beaucoup et ont atteint, en effet, NF 2 milliards par mois en moyenne contre moins de 1,6 milliard en 1959.

Du côté des exportations, un progrès semblable était bien difficile à réaliser alors que s'atténuait le bénéfice de la dévaluation, que les positions les plus faciles à conquérir sur les marchés étrangers avaient déjà été enlevées l'année précédente et que la plus brillante des industries exportatrices, la construction automobile, souffrait du ralentissement de ses ventes sur le marché américain. Néanmoins, la moyenne mensuelle des exportations s'est élevée à NF 1,98 milliard contre 1,58 milliard en 1959. Au total, le déficit annuel n'a été que de NF 254 millions et encore est-il dû entièrement au résultat de Décembre, mois où les importations ont été anormalement élevées pour des raisons administratives.

COMMERCE AVEC LES PRINCIPAUX PAYS EUROPÉENS

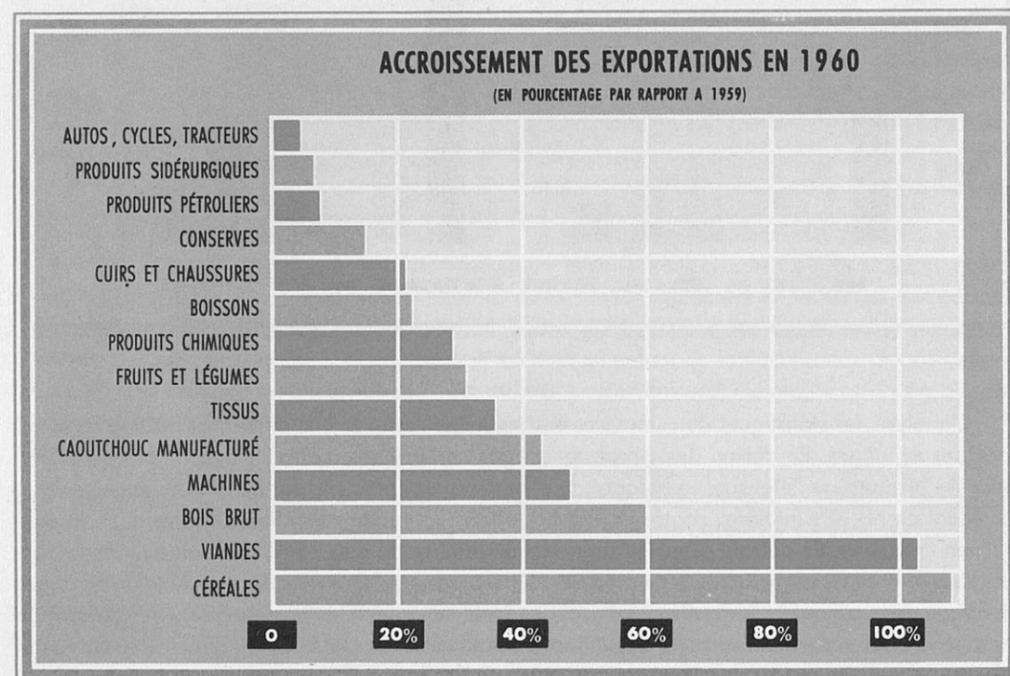
(EN MILLIONS DE NF)



L'analyse des statistiques du commerce extérieur fait ressortir une amélioration dans la structure des échanges. En raison des circonstances atmosphériques moins défavorables qu'en 1959 pour les produits de l'élevage, la balance du commerce des produits agricoles s'est soldée par un excédent de NF 364 millions, contre un déficit de NF 132 millions en 1959. D'autre part, la production croissante de pétrole saharien a permis de réduire de plus de NF 200 millions les importations d'énergie. L'augmentation de plus d'un tiers des achats de matières premières à l'Étranger témoigne de la reprise industrielle qui a provoqué non seulement un accroissement des besoins de l'industrie de transformation, mais aussi une reconstitution des stocks après la fin de la récession économique. Enfin, parmi les produits industriels, les ventes de demi-produits ont augmenté de 22 % tandis que celles de produits finis étaient en hausse de 32 %. Aussi, le commerce des produits finis industriels a-t-il laissé un solde créditeur de 3,5 milliards de nouveaux francs contre 2,8 milliards l'année précédente, bien que la libération des échanges et la baisse des droits de douane aient vivement stimulé les importations de produits manufacturés.

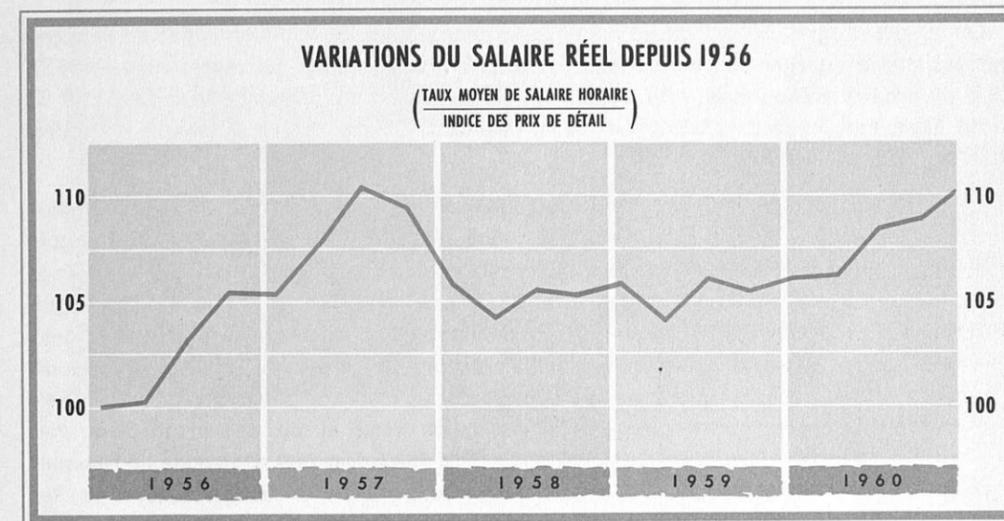
Ces mesures ont surtout favorisé les achats aux États-Unis et chez nos partenaires du Marché Commun. Ainsi, dans le commerce français avec l'Europe, la part de la Communauté Economique Européenne s'est accrue plus fortement que la part de l'Association Européenne de Libre-Echange. En 1960, les importations en provenance de la C.E.E. ont marqué une augmentation de 37 % contre 16 % seulement pour les achats dans les autres pays de l'O.E.C.E. Parmi les fournisseurs de la France, les Pays-Bas viennent maintenant au cinquième rang, devant la Grande-Bretagne. Au contraire, les exportations ont augmenté presque aussi rapidement vers l'A.E.L.E. que vers les autres pays de la C.E.E. (34 % contre 37 %). Une telle divergence dans l'évolution des achats et des ventes à l'extérieur de la Communauté Economique Européenne ne pourrait évidemment se poursuivre longtemps sans danger, mais il s'agit là de difficultés qui ne sont pas insurmontables et qui ne tarderont certainement pas à s'atténuer : de part et d'autre on s'efforce, en effet, de rechercher les bases d'une entente qui serait profitable à tous les pays intéressés.

Le commerce avec les pays de la zone franc a encore laissé un solde créditeur important : 3,1 milliards de nouveaux francs contre 2,7 milliards en 1959. Bien qu'il n'ait augmenté que de 15 % contre 25 % pour le commerce avec l'Etranger, il ne semble pas avoir été troublé jusqu'ici par les changements intervenus dans les rapports politiques avec la France. Il est vrai que les exportations sont généralement payées en partie par des achats de produits tropicaux au-dessus du cours mondial et en partie par des transferts de capitaux français vers l'Afrique. Dans les deux cas, les ventes métropolitaines ne sont que la contrepartie d'avantages accordés par notre pays.



Le développement des exportations a été facilité en 1960 par la relative stabilité des prix. L'indice général des prix de gros a monté de 1,9 % entre Décembre 1959 et Décembre 1960, soit un peu plus que dans les autres pays européens. L'indice des prix de détail accuse une hausse

légèrement plus forte : 3,6 %, mais on estime que celle-ci est due pour les trois quarts environ à des majorations de tarifs décidées par les Pouvoirs Publics, notamment en matière de loyers, de transports ou de services médicaux. La pression de la demande sur les prix est restée faible.



Si la hausse des salaires, évaluée en moyenne à 7 % pour les taux de salaires horaires et à 8 % pour les gains horaires effectivement perçus, a pu ainsi être absorbée dans les coûts de production sans répercussion très notable sur les prix de vente, c'est que les relèvements ont été progressifs et que, dans l'ensemble, ils ont gardé une certaine relation avec l'accroissement de la productivité. Compte tenu de l'évolution du coût de la vie, les salaires horaires réels ont marqué un léger progrès, alors qu'ils étaient restés stables en 1959. La hausse des salaires a été un peu plus forte en Allemagne et aux Pays-Bas, où elle a atteint respectivement 8,6 % et 6,5 % pour les trois premiers trimestres, contre 5,2 % en France, mais elle a été moindre en Italie et dans le Royaume-Uni où elle n'a été, pendant la même période, que de 3,4 % et 1,4 %. Grâce à un léger accroissement de la durée hebdomadaire du travail et du niveau des effectifs, la masse salariale a augmenté plus que le salaire horaire moyen : au début de 1961, le produit du versement forfaitaire sur les salaires aurait dépassé d'environ 10 % le niveau qu'il atteignait en 1960 à la même époque.

Le pouvoir d'achat des non-salariés a aussi marqué de nets progrès : 5 à 6 % dans l'agriculture, 6 à 7 % dans le commerce. Au total, d'après les estimations de l'I.N.S.E.E., l'accroissement moyen du pouvoir d'achat de la population semble avoir été de 5 à 6 % en 1960. Cette amélioration a été plus importante que l'année précédente et aussi répartie plus également puisqu'elle a touché des catégories sociales moins favorisées au cours des deux années précédentes, comme les salariés et les agriculteurs. Elle a soutenu la reprise industrielle en développant le marché intérieur, au moment où certaines exportations se faisaient plus difficiles.

L'accroissement de la demande a résulté uniquement de l'expansion économique et n'a présenté aucun caractère inflationniste, la situation des finances publiques étant restée saine. Grâce aux plus-values fiscales, l'impasse budgétaire résultant de l'exécution de la loi de finances de 1960

n'a été que de NF 6,2 milliards, alors qu'elle devait atteindre NF 7 milliards. En outre, une partie des dépenses prévues n'a pu être réglée qu'en 1961, si bien que la charge effective supportée par le Trésor en 1960 n'a guère dépassé NF 5 milliards. L'exécution de la loi de finances de 1959 avait entraîné une impasse de plus de NF 7 milliards. L'amélioration est donc certaine, bien qu'elle ait été due, en partie, à la restriction des dépenses d'investissement supportées par l'État.

Du fait des progrès de l'activité économique, la charge imposée à la Nation par les finances publiques tend à s'alléger un peu. Le total des dépenses budgétaires, qui représentait en 1959 23,9 % du produit national brut, est revenu à 23,1 % en 1960 et doit atteindre seulement 22,9 % en 1961. De même, les recettes fiscales ont été en 1960 de 21,4 % du produit national brut, contre 22,1 % en 1959.

La stabilité monétaire et l'amélioration de l'équilibre financier n'ont pas empêché l'emploi de demeurer à un niveau élevé. La forte poussée démographique enregistrée en France depuis 1945 a certainement constitué, au cours des dernières années, un facteur de soutien de l'économie. En 1960, la première génération d'après-guerre est arrivée à la vie active : elle a été absorbée sans difficulté. Comme des enfants de plus en plus nombreux vont prolonger leurs études au-delà de la limite légale, il est permis de penser que les dix prochaines années représenteront une période de transition : c'est seulement à partir de 1970 que l'accroissement de la population active se développera parallèlement à l'accroissement de la population totale et fera sentir son plein effet sur le marché du travail. L'évolution sera facilitée par le développement naturel de l'économie, qui assurera aux travailleurs des débouchés sans cesse élargis. Il n'en reste pas moins que les Pouvoirs Publics et les organisations professionnelles se doivent de préparer avec une particulière vigilance le plein emploi de ces jeunes générations, qu'il importe d'abord de former et d'orienter.



EXPANSION INDUSTRIELLE.

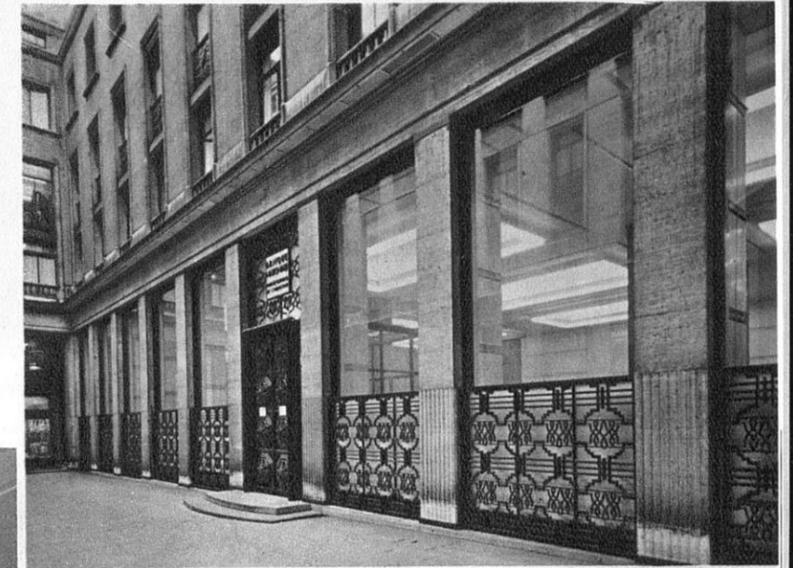
L'année 1960 a été pour l'industrie française une période de croissance normale, sinon continue. Après les progrès exceptionnels des deux derniers mois de 1959, l'indice de la production, corrigé des variations saisonnières, a peu augmenté durant le premier semestre, mais il a passé de 173 à 180 de Juin à Décembre. L'accroissement annuel a atteint près de 9 %, taux certes inférieur à celui de notre principal partenaire du Marché Commun, l'Allemagne, mais plus fort que le chiffre retenu par les auteurs du Plan intérimaire. Les prévisions des chefs d'entreprise étaient assez optimistes en Novembre et les commandes en carnet représentaient en moyenne près de quatorze semaines de travail, soit un peu plus qu'en Février.

L'expansion s'est traduite par une hausse de 6 à 7 % des besoins d'énergie qui ne s'étaient pas sensiblement modifiés pendant les deux années précédentes.

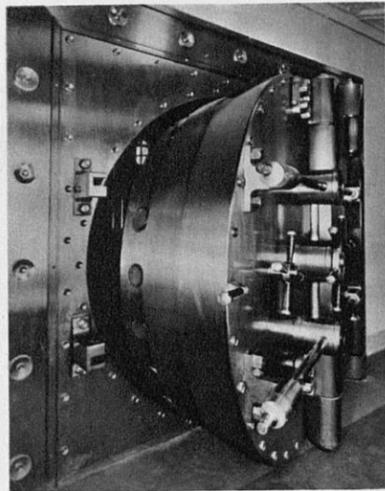
La consommation d'électricité s'est élevée à 72 milliards de kwh, soit un progrès de 11,6 % par rapport à 1959 ; la demande de l'industrie, notamment de l'électrometallurgie et de l'électrochimie, s'est accrue davantage que celle des particuliers, à l'inverse de ce qui avait été noté un an auparavant.



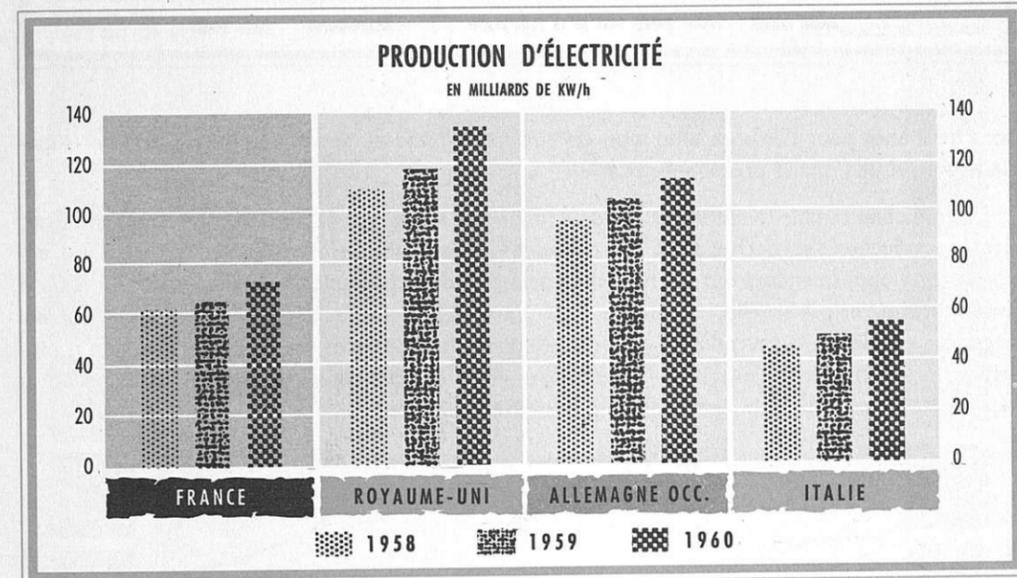
AGENCE PLACE VENDÔME



AGENCE PLACE VENDÔME



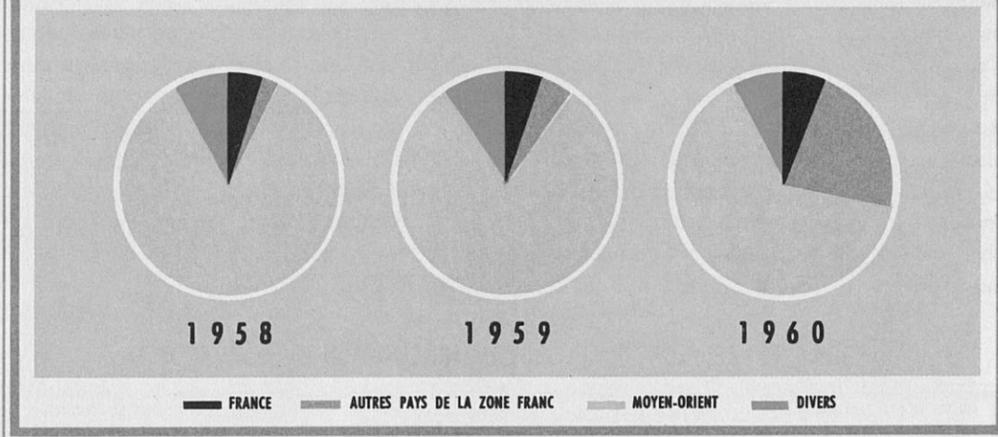
Grâce à l'excellente hydraulicité, les centrales électriques, qui s'alimentent surtout de bas produits, ont consommé moins de charbon. C'est la raison principale pour laquelle les stocks totaux aux mines ont encore augmenté en 1960 et dépassaient en fin d'année 13 millions de tonnes. Bien que la demande de l'industrie et des foyers domestiques soit redevenue assez satisfaisante pendant les derniers mois de l'année, les stocks de qualités marchandes se sont eux-mêmes accrus d'environ 14 % de Décembre 1959 à Décembre 1960. Pendant que la situation s'aggravait ainsi en France, elle s'améliorait au contraire dans les autres pays de la C.E.C.A. et surtout en Allemagne où les stocks ont baissé de près de 40 %. En dépit de la réduction des effectifs et malgré plusieurs journées de chômage imposé, la production des Charbonnages de France, qui a été de 56 millions de tonnes, n'a fléchi que de 2,9 % car la baisse du nombre d'heures de travail a été en partie compensée par un accroissement substantiel du rendement. D'autre part, il n'a plus été possible, en 1960, de restreindre beaucoup les importations, en raison des besoins qualitatifs du marché et de la liberté de circulation à l'intérieur de la C.E.C.A.



Les importations d'hydrocarbures qui, naguère, contribuaient beaucoup à déséquilibrer la balance commerciale, ont été réduites notablement par la mise en exploitation des ressources de la zone franc. L'extraction de pétrole brut a presque triplé et atteint 11 millions de tonnes dont 2 millions de tonnes pour la métropole. Au Sahara, la production, six fois plus importante qu'en 1959, a été de 8,5 millions de tonnes. On a découvert à Ohanet, dans la partie orientale du désert, un gisement qui peut procurer dès maintenant environ 1,5 million de tonnes par an ; le pétrole sera évacué par une branche de l'oléoduc Hassi-Messaoud-Bougie.

La capacité de traitement des raffineries était de 40 millions de tonnes par an le 1^{er} Janvier 1961, au lieu de 37 millions de tonnes douze mois auparavant. Les besoins du marché intérieur se sont accrus de 10 % et la consommation totale s'est élevée à 22,7 millions de tonnes, dont 5,4 mil-

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN PÉTROLE



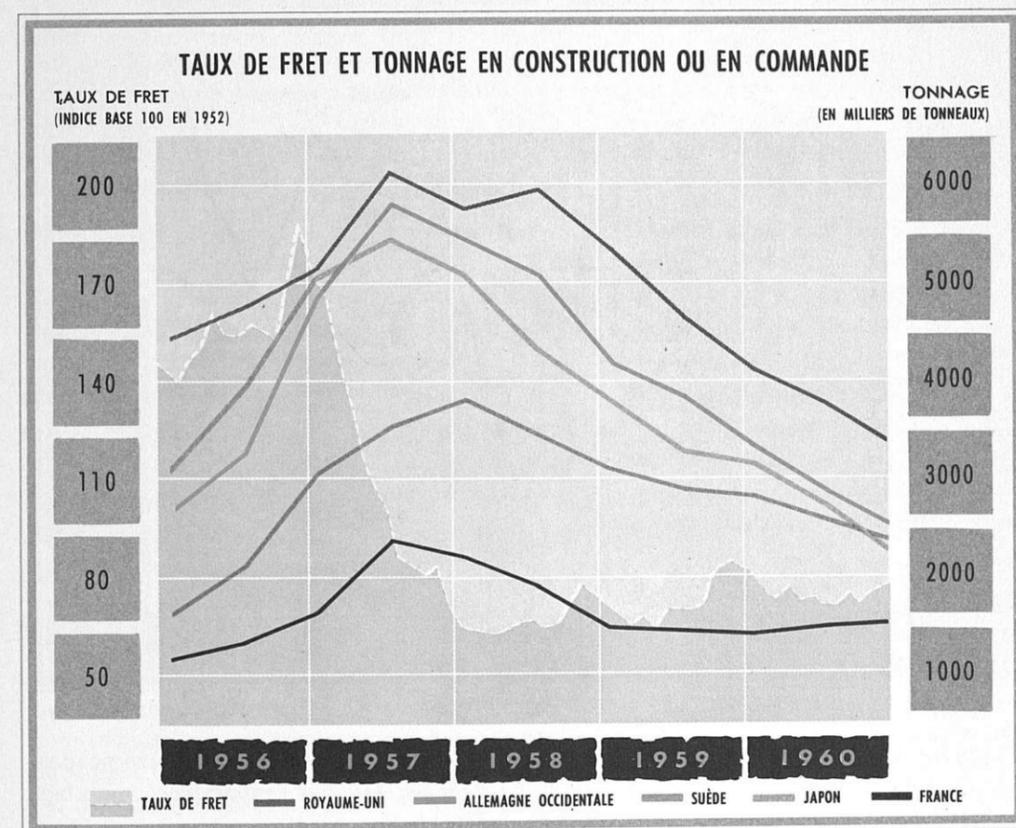
lions de tonnes pour l'essence et le supercarburant, soit une augmentation de 7,3 %, taux supérieur à celui de l'année précédente (4,5 %).

Le charbon semble avoir été touché davantage que le fuel par la concurrence du gaz naturel, dont la production s'est accrue de 75 % et a atteint 4.440 millions de mètres cubes. A Lacq, l'extraction se développera encore durant le premier semestre de la présente année, après quoi, s'il n'y a aucune découverte nouvelle, elle demeurera à un niveau constant. Des conversations ont été engagées en vue de la fourniture éventuelle, dans quelques années, de méthane saharien à plusieurs pays européens. Bien que de nombreuses difficultés techniques et commerciales restent à résoudre, certains projets semblent déjà sérieusement amorcés.



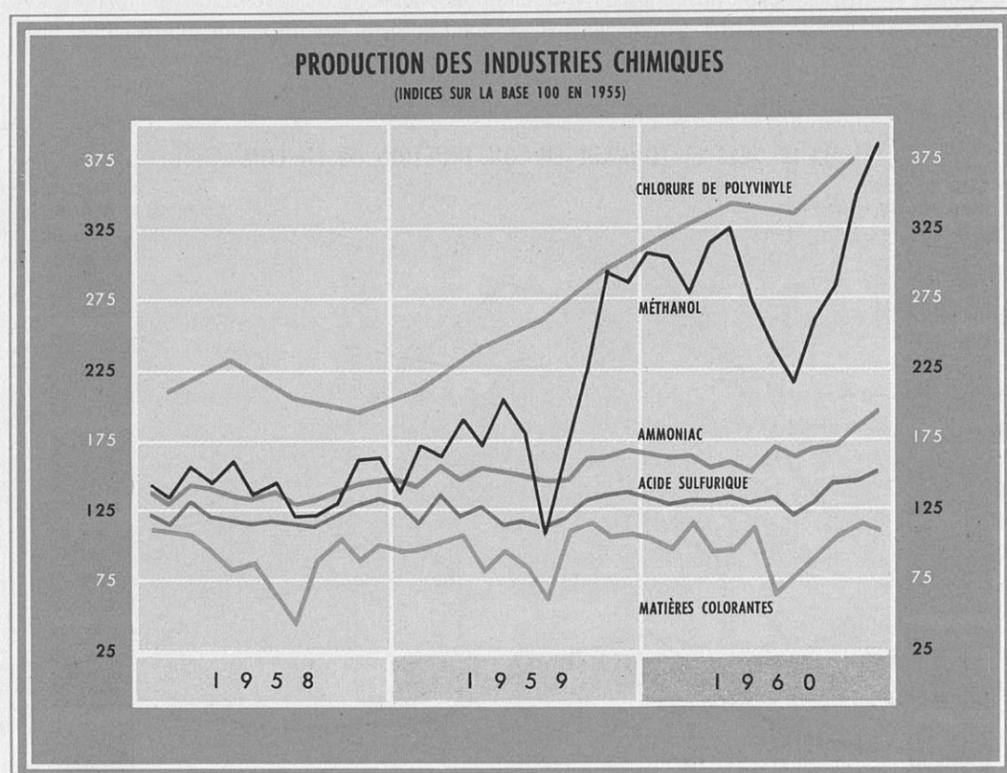
Tout en bénéficiant d'un bon courant d'exportations, l'activité industrielle a trouvé un meilleur soutien qu'en 1959 dans la demande intérieure de biens d'équipement : les investissements privés ont augmenté d'environ 9 % et, quoique les besoins de quelques industries comme celle de l'automobile aient eu tendance à se stabiliser, ou même à diminuer, les commandes globales à la métallurgie ont été nettement meilleures que l'année précédente. La production d'aluminium a passé de 173.000 tonnes à 235.000 tonnes, grâce à la mise en service de nouvelles installations dans les Pyrénées ; l'exportation a représenté 30 % du total. D'autre part, 17,3 millions de tonnes d'acier brut ont été fabriquées : le taux d'accroissement annuel, soit 13,8 %, inférieur à ceux de l'Allemagne (15,8 %), de l'Italie (21,5 %) et du Japon (33 %), a dépassé ceux de l'U.R.S.S. (8,5 %) et des Etats-Unis (5,3 %) ; cependant, dans ce dernier pays, l'année 1959 avait été marquée par une longue grève. Les commandes de l'Étranger à la sidérurgie française ont un peu fléchi, elles n'en ont pas moins atteint près du quart des commandes totales.

La situation, qui a été généralement satisfaisante dans la construction mécanique, en particulier dans l'industrie des machines-outils, est devenue préoccupante dans la construction d'automobiles. Certes, le nombre de véhicules fabriqués : 1.369.000, a encore augmenté de 6,6 % par rapport à 1959, mais le progrès a été bien plus marqué pour les véhicules utilitaires que pour les voitures particulières, dont la production n'a cessé de diminuer depuis le mois de Juin, abstraction faite de la période des congés. Le marché intérieur est resté favorable, les immatriculations de voitures neuves s'étant accrues de près de 12 %, mais les exportations ont baissé malgré les bons résultats des premiers mois, et les expéditions mensuelles de voitures particulières à l'Étranger se sont réduites de moitié entre Février et Novembre. De nombreux constructeurs français et étrangers étaient parvenus à livrer une part souvent considérable de leur production aux États-Unis. Sur ce marché gigantesque, il semblait qu'ils puissent trouver une clientèle inté-



ressante sans pour autant porter ombrage aux entreprises d'outre-Atlantique. Mais celles-ci, éprouvant elles-mêmes quelques difficultés à développer leurs ventes, ont vigoureusement réagi à la concurrence, d'abord sur leur propre marché où elles ont lancé les voitures « compact », ensuite en Europe où elles ont décidé d'intensifier leurs investissements dans les usines de fabrication et de montage qu'elles contrôlent. A la suite de cette offensive, certaines firmes se sont vues contraintes de procéder à des licenciements et à des réductions dans la durée du travail.

Les problèmes posés à l'armement et à la construction navale ont encore retenu l'attention des Pouvoirs Publics. Il serait souhaitable que les prix de revient des compagnies de navigation, particulièrement alourdis par les charges sociales, soient mis à parité avec ceux de l'Étranger. D'un autre côté, les coûts de production des chantiers pourraient se trouver allégés par les opérations de concentration, dont certaines ont été déjà effectuées. La conjoncture mondiale s'est améliorée et les taux de fret se sont un peu relevés, tandis que le total du tonnage désarmé diminuait d'une façon appréciable. Les navires lancés par les chantiers français, y compris le paquebot "France", ont représenté 605.000 tonneaux de jauge brute (contre 408.000 en 1959) et les mises sur cale



473.000 tonneaux (contre 384.000). Le carnet de commandes, assez satisfaisant, correspondait, le 1^{er} Octobre, à 1.538.000 tonneaux de jauge brute, dont 688.000 pour l'exportation ; mais bien des marchés ont été conclus à des prix nettement insuffisants.

Les industries chimiques ont augmenté leur production de près de 20 % en 1960, réalisant ainsi parmi les principales branches de l'économie française le taux de progrès le plus élevé.

L'amélioration générale du pouvoir d'achat a permis une augmentation, évaluée à 6 %, des ventes d'articles vestimentaires ; aussi la plupart des industries textiles, favorisées d'ailleurs par un nouvel essor des exportations, ont été plus actives qu'en 1959 et un développement modéré de la production est attendu pour 1961. Enfin, le marché de la chaussure a été bon dans l'ensemble, sauf pour les articles à semelles de cuir.

L'activité n'a pas beaucoup varié dans le bâtiment et les livraisons de matériaux de construction sont restées à peu près stables. Sans doute, le nombre d'appartements terminés augmentera légèrement en 1961, mais on ne doit plus s'attendre, dans l'avenir prévisible, à des progrès annuels aussi prononcés que ceux qui avaient été réalisés depuis 1952.



AMÉLIORATION AGRICOLE.

Pour la première fois depuis 1955, l'agriculture a bénéficié d'une année dans l'ensemble bonne. La récolte de blé, qui a atteint le montant assez élevé de 109 millions de quintaux, a cependant été sensiblement inférieure à celle de 1959. Mais la production d'orge et de maïs a fait des progrès accentués, dus en grande partie à l'extension des cultures. Devenus supérieurs à 25 millions de quintaux pour cette campagne, les surplus de céréales à exporter se sont ainsi accrus d'environ 10 millions de quintaux de grains fourragers, ce qui a nécessité d'importantes subventions nouvelles.

Le temps pluvieux a rendu l'année excellente pour la betterave, qui a été d'une abondance extraordinaire sinon de forte teneur. Avec 2,5 millions de tonnes, la production de sucre a dépassé d'un million de tonnes le meilleur résultat précédent et d'un tonnage au moins égal la consommation annuelle. Plutôt que de laisser la totalité de cet excédent s'écouler aux bas prix internationaux, les Pouvoirs Publics ont jugé préférable d'en réserver une bonne part au marché intérieur et d'astreindre en contrepartie les planteurs à réduire temporairement leurs cultures.

Les rendements ont aussi dépassé la moyenne pour la pomme de terre et ont été très bons pour les primeurs, comme pour l'ensemble des fruits. La production de vin est montée à 61,2 millions d'hectolitres, volume inégalé depuis dix ans. Mais le niveau élevé des excédents après deux fortes récoltes a compromis l'efficacité du nouveau système de soutien des cours, fondé sur l'aide au stockage. La distillation devra donc être facilitée, si la prochaine récolte s'annonce abondante.

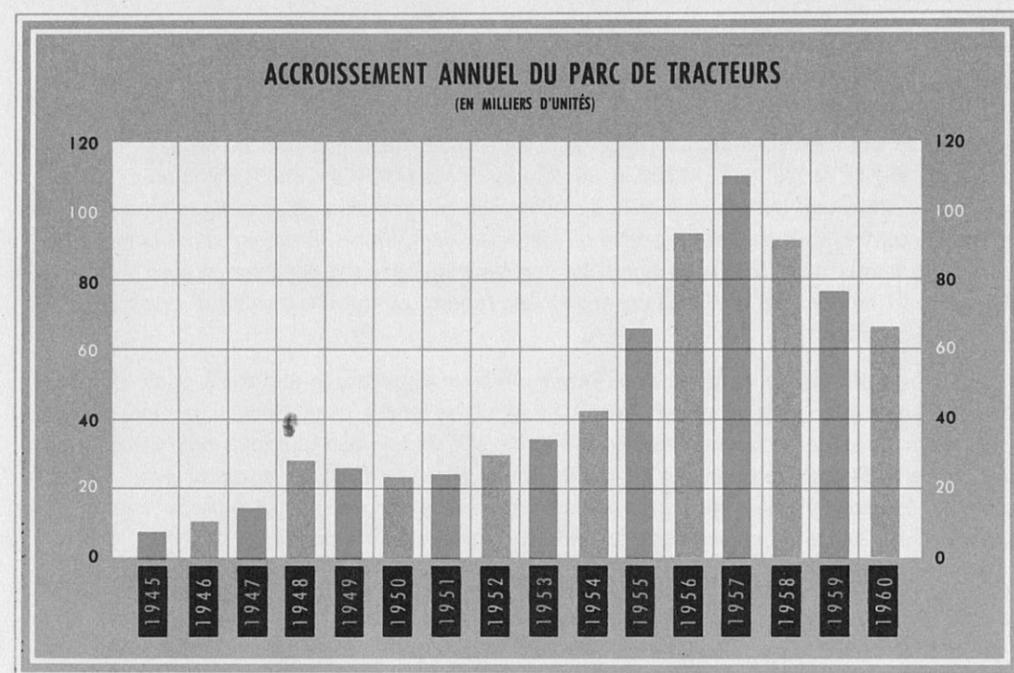
Les progrès de l'élevage du gros bétail ont encore été très accusés. Les ressources en viandes bovines, qui se sont accrues d'au moins 10 %, ont surpassé d'autant la demande intérieure. En dépit d'un développement appréciable des exportations, les surplus qu'il a fallu stocker ont beaucoup augmenté. La nécessité d'encourager l'expansion de l'élevage impliquera un grand effort pour stimuler la consommation avant que s'ouvrent largement les débouchés offerts par les pays du Marché Commun. Il importera notamment de modérer les frais de vente par la simplification des circuits commerciaux et par le perfectionnement des modes de préparation des viandes. Longtemps recherchés sans succès en l'absence d'une organisation d'ensemble, de tels aménagements devraient être réalisables avec la mise en œuvre du nouveau plan de concentration des abattoirs.

La production de porc a fléchi faute d'un soutien suffisant des prix, ce qui a provoqué des importations depuis l'automne ; l'excédent d'exportation pour l'année est toutefois resté assez considérable. L'élevage du mouton s'est encore développé, de même que l'aviculture.

Les ressources en lait ont naturellement été très supérieures à celles de 1959, année de sécheresse, mais ont aussi dépassé de 7 % le volume atteint en 1958, jusqu'alors le plus élevé. Grâce

à l'aide apportée au stockage des excédents de beurre et de fromages par l'organisme d'intervention, le prix moyen du lait a été en légère hausse par rapport à l'année précédente ; la tendance opposée se dessinait néanmoins dès l'automne du fait des difficultés éprouvées à étendre les débouchés extérieurs.

Amenuisés en 1959 par la disparité temporairement accentuée entre les prix agricoles et les charges d'exploitation, les revenus se sont en revanche accrus l'an dernier dans une mesure



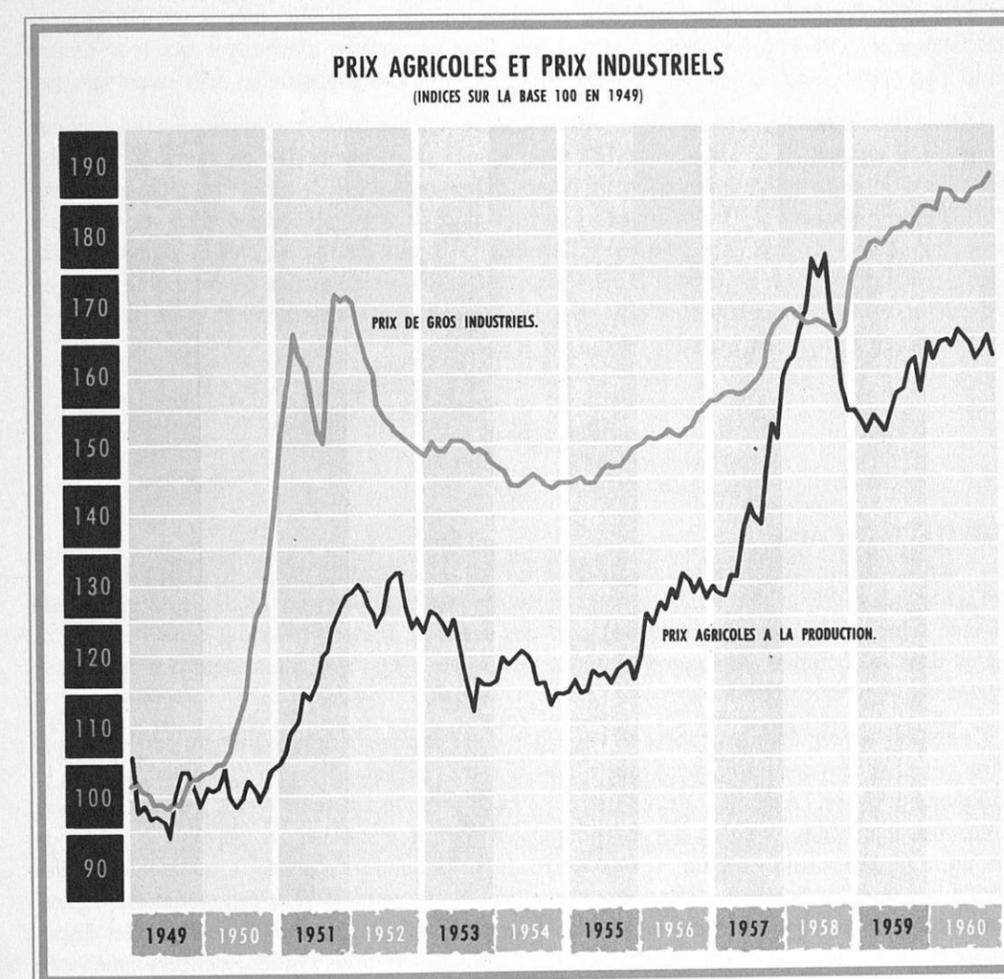
appréciable, mais surtout à la faveur de l'expansion nouvelle de la production. Les Pouvoirs Publics, il est vrai, semblent avoir raisonnablement tenu compte de l'évolution des coûts en relevant les prix de campagne, conformément à la loi institutionnelle, dite loi d'orientation, qui a défini la nouvelle politique agricole. Toutefois, l'abondance générale a souvent maintenu les cours au-dessous des minima prévus, malgré le développement des interventions publiques sur les marchés. Le revenu global, en définitive, s'est rapproché du niveau qu'il doit atteindre pour assurer aux agriculteurs, selon la règle nouvelle, un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui de 1958.

A part cette amélioration notable, sinon suffisante, l'année 1960 a été surtout marquée par la préparation d'un aménagement agricole d'ensemble entrepris pour la première fois en France et qui est destiné à assurer une rentabilité normale au plus grand nombre d'exploitations économiquement viables.

Tout aussi complexe, la réorganisation des marchés pourra cependant être poursuivie activement selon les méthodes éprouvées par tant d'expériences étrangères. La loi institutionnelle a prévu que les prix seront régularisés par un système général de livraisons contractuelles et que

le développement des débouchés sera recherché au moyen de programmes d'exportation à long terme. D'intéressantes initiatives ont vu le jour dès l'an dernier à cet égard ; des accords nationaux d'un nouveau type ont été conclus entre agriculteurs et industriels pour la vente et la transformation de certains produits ; des groupements interprofessionnels bénéficiant de l'appui des Pouvoirs Publics se sont constitués en vue de la création de courants d'échanges réguliers avec l'Etranger.

Dans cet effort pour valoriser la production agricole, les industries alimentaires, qui tiennent une grande place en France, sont appelées à jouer un rôle essentiel. La tendance à la concentration récemment apparue dans certaines d'entre elles, et en particulier dans celle des conserves de légumes, traduit la nécessité de remédier à la dispersion des moyens de transformation. Encore ce mouvement ne doit-il pas aboutir à éloigner excessivement l'agriculteur de ses débouchés. L'expansion rationnelle des diverses branches de la conserverie semble exiger avant tout la création d'organismes communs d'approvisionnement et de vente.



Complément indispensable de ces mesures, le réaménagement des réseaux de distribution n'a pourtant pas été poussé très loin jusqu'à présent. Mais d'importantes réalisations devraient être bientôt permises par l'augmentation des crédits affectés à l'installation du réseau national de grands marchés ainsi qu'à la modernisation des abattoirs.

Au demeurant, la prospérité de l'agriculture au cours des prochaines années va dépendre avant tout des possibilités d'exportation. La part excédentaire de la production a dû représenter plus de 9 % l'an dernier, au lieu de 5 à 6 % entre 1955 et 1959. Or, loin d'être imputable à des circonstances exceptionnelles, ce résultat est seulement à la mesure des progrès que l'on peut attendre d'une productivité sans cesse améliorée. La position de la France sur le marché mondial reste cependant défavorable vis-à-vis de grands pays producteurs à même de subventionner largement leur exportation. C'est pourquoi l'on doit attacher une grande importance à la recherche d'un accord sur la politique agricole dans la Communauté Economique Européenne.

A cet égard, l'entente déjà réalisée sur certains préliminaires ne doit pas faire illusion quant aux chances immédiates d'une solution pleinement conforme aux intérêts français. Autant la France peut souhaiter l'institution d'une véritable préférence communautaire, autant ses partenaires importateurs ont intérêt à maintenir avec les pays tiers un système d'échanges qui leur assure à la fois un approvisionnement peu coûteux et des exportations industrielles très avantageuses.

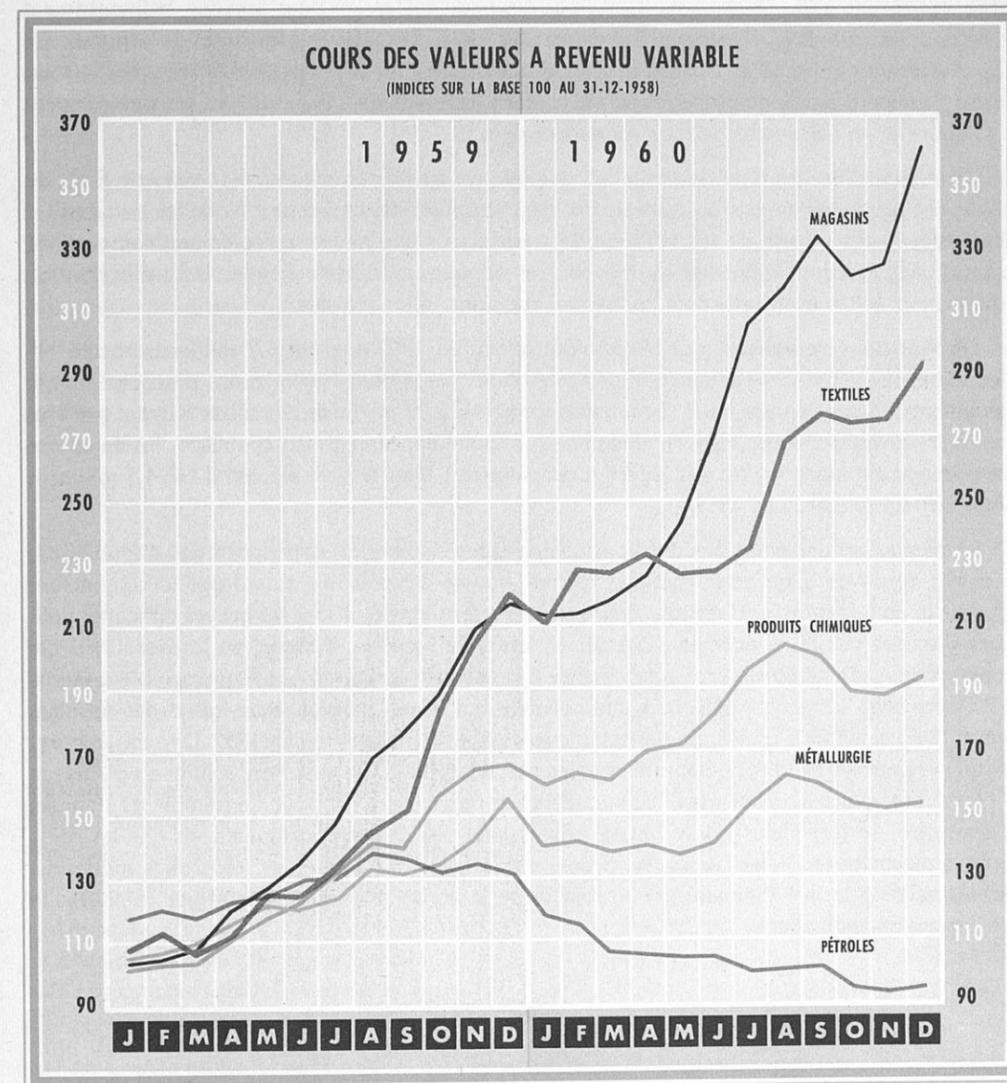
L'obligation d'écouler des surplus croissants sur le marché extérieur impliquera en tout cas de nouveaux apports de fonds publics. Les exportations de la campagne en cours auront déjà exigé plus d'un demi-milliard de nouveaux francs de subventions et ce montant, à l'avenir, peut encore s'élever beaucoup. On ne saurait pourtant méconnaître la nécessité d'un tel concours dans un monde où les pays économiquement évolués se servent de plus en plus du dumping pour soutenir leur agriculture. En France aussi, l'expansion agricole dépendra de cette aide tant que la concurrence internationale n'aura pas été assainie par des ententes permettant de rationaliser les échanges eu égard aux aptitudes de chaque pays.



ACTIVITÉ BANCAIRE.

La formation d'épargne liquide a marqué de nouveaux progrès en 1960. L'évolution a été différente selon les formes d'épargne ; la part des Bons du Trésor et surtout celle des dépôts à terme dans les banques ont augmenté. Dans les Caisses d'Épargne, l'excédent des dépôts sur les retraits a légèrement diminué.

Ce ralentissement dans le progrès de l'épargne doit s'expliquer principalement par la reconstitution des encaisses des particuliers, que reflète d'autre part la reprise de l'augmentation de la circulation fiduciaire. Le montant des billets, qui n'avait presque pas varié en 1959 du fait, surtout, des craintes injustifiées suscitées par le changement d'unité monétaire, a retrouvé à partir de Mars un taux d'expansion normal et s'est accru de 12 % pendant l'année. L'augmentation des dépôts à vue dans les banques, moins importante sans doute qu'en 1959, a cependant été légèrement plus forte que celle des billets. La part de la monnaie scripturale dans l'ensemble des disponibilités, après le développement exceptionnel enregistré l'an dernier, s'est donc encore améliorée en 1960.



L'expansion de la circulation fiduciaire a réduit l'aisance des trésoreries bancaires, mais il n'en est pas résulté de tension sur le marché monétaire, où le taux de l'argent au jour le jour ne s'est élevé que modérément et temporairement en Juillet. En revanche, on a noté une augmentation du recours au réescompte, en particulier pour les effets à moyen terme, sans toutefois que les maxima de la fin de 1958 aient été de nouveau atteints. Les crédits à l'économie financés par les banques ont d'ailleurs augmenté davantage que les montants réescomptés.

De nouveaux efforts ont été accomplis cette année pour diminuer le coût du crédit et encourager ainsi la baisse du loyer de l'argent à long terme, qui se ralentissait. Les autorités monétaires ont réduit plusieurs catégories de taux à court et à moyen terme : le taux de l'escompte, notamment, a été ramené de 4 à 3,5 % le 6 Octobre. Cette décision, accompagnée par l'augmentation de la

durée des crédits à la consommation, n'a pas été prise seulement pour faciliter le financement de l'économie ; elle a eu aussi pour but d'aider les Etats-Unis à limiter les fuites de capitaux. Le taux d'escompte pratiqué en France se trouve ainsi parmi les plus bas. En Allemagne, le taux n'a été ramené à 3,5 % qu'au début de 1961 ; dans le Royaume-Uni, après les baisses décidées en Octobre et en Décembre, le taux est encore de 5 %.

La modification des taux, la limitation quantitative de l'escompte, les planchers de Bons du Trésor ont paru des moyens de contrôle du crédit insuffisants. Le Conseil National du Crédit a donc institué sous le nom de « coefficient de trésorerie » une nouvelle réglementation destinée moins à réduire dans l'immédiat les moyens des banques qu'à perfectionner les armes dont on dispose pour lutter éventuellement contre les pressions inflationnistes.

Les émissions de valeurs mobilières n'ont atteint en 1960 que NF 6,7 milliards contre NF 7,5 milliards en 1959. Cette diminution provient d'une baisse dans les émissions d'actions dont le montant net n'a pas dépassé NF 2,15 milliards contre NF 2,97 milliards, les sociétés ayant préféré, pour leurs investissements, recourir davantage à l'autofinancement. Au contraire, les émissions d'obligations ont marqué une très légère augmentation : elles se sont élevées à NF 4,5 milliards contre NF 4,4 milliards en 1959.

La diminution des émissions d'actions contre espèces jointe à l'abondance des disponibilités du public aurait pu avoir pour conséquence une hausse des cours, d'autant que la conjoncture industrielle était favorable. C'est sans doute ce qui se serait produit sans les graves difficultés politiques suscitées par les événements d'Algérie. Après les troubles d'Alger, en Janvier 1960, qui avaient provoqué une baisse profonde, l'indice des valeurs françaises à revenu variable a monté de 20 % environ jusqu'en Août, mais une nouvelle baisse est intervenue au cours des derniers mois et l'indice, en fin d'année, ne dépassait que de 2 % son niveau de fin 1959. Une fois encore, les valeurs pétrolières, directement influencées par les aléas de la situation politique en Afrique du Nord, ont vivement réagi : leur baisse atteint en moyenne 30 % pour l'ensemble de l'année. Au contraire, de fortes plus-values ont été enregistrées sur des compartiments tels que les constructions mécaniques et électriques, les produits chimiques, les textiles ou les grands magasins, dont les valeurs ont été stimulées par la reprise de la consommation privée et par la poursuite de l'expansion industrielle.



NOTRE MAISON ET NOS FILIALES.

Notre établissement a poursuivi ses efforts pour compléter et moderniser son réseau métropolitain, de façon à améliorer encore les services rendus au public et les possibilités d'accueil de la clientèle, en même temps que les conditions de travail du personnel.

A Paris, l'ouverture de l'Agence Place Vendôme, projetée depuis longtemps et préparée à la fin de l'année 1960, a eu lieu le 1^{er} Mars 1961. En banlieue, nous avons pu ouvrir huit nouveaux guichets permanents, parmi lesquels l'Agence de Saint-Denis, qui se trouve au centre d'une importante région industrielle et au point de départ de la future autoroute du Nord.

En province, la Caisse d'Escompte de Tournus, dont notre établissement s'était assuré le

contrôle voici plusieurs années, a été transformée en Agence B.N.C.I. Nous avons acquis, au Creusot et à La Chartre-sur-le-Loir, le fonds de commerce de deux banques, respectivement la Banque Boutillon et la Banque Joubert et Fils. Par transformation de bureaux périodiques ou par ouverture directe, notre réseau de province compte vingt guichets permanents de plus que l'an dernier.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, notre Succursale de Sarrebrück poursuit une fructueuse activité ; son fonds de commerce régional se maintient ; il s'enrichit des relations que lui apporte l'intérêt croissant des milieux d'affaires français pour la prospection des marchés allemands, à la faveur des facilités accrues résultant de l'application des programmes de coopération économique européenne.

Pour les mêmes raisons, notre Bureau de Représentation de Francfort a multiplié ses démarches, ses conseils et ses interventions de toute nature tant au profit de la clientèle française en Allemagne que des firmes allemandes qui s'intéressent aux pays dans lesquels nous sommes représentés.



En Afrique Noire des changements de grande importance sont intervenus, dont l'influence sur notre activité ne peut être encore exactement mesurée.

L'accession à l'indépendance des pays membres de la Communauté, si elle modifie profondément leur statut politique, laissera subsister leurs relations économiques et monétaires avec la France, puisque ces relations reposent non seulement sur une longue tradition mais aussi sur le maintien d'une aide commerciale et financière.

Attentifs, pour notre part, à suivre l'évolution de ces jeunes Etats, nous nous attachons, comme par le passé, à apporter à l'économie africaine l'appui qu'elle est en droit d'attendre de nous, tout en adaptant aux conditions nouvelles la structure de notre exploitation. En 1960 nous avons renouvelé nos concours au financement des grandes campagnes de production agricole, du commerce d'importation, des marchés publics et des exploitations industrielles et minières.

La Guinée est sortie de la zone franc depuis Mars 1960 : elle a créé une monnaie nationale et les transferts avec la France sont suspendus depuis cette date. Au mois d'Août suivant, notre établissement, ainsi que trois de nos confrères, s'est vu interdire d'y exercer son activité. Après l'Agence de Kankan, nous avons donc été contraints de fermer notre Succursale de Conakry.

Aux Antilles, la Succursale de Fort-de-France s'est installée dans des locaux modernes et spacieux ; elle a apporté son concours, comme d'ailleurs nos Sièges de la Guadeloupe, au financement des productions locales : cannes à sucre, bananes et ananas, sucreries, rhumeries et conserveries.

Au Sud-Vietnam et au Cambodge, nos Succursales de Saïgon et de Phnom-Penh ont participé, comme de coutume, aux campagnes de riz et de maïs et au financement du commerce local.

Quant à la Succursale de Hong-Kong, elle réalise les espérances que nous avons fondées sur elle, malgré la sévère concurrence qui sévit sur cette place dans la profession bancaire.

En Colombie, l'Agence de Chapinero, ouverte au début de 1960, a débuté d'une façon très satisfaisante et apporte déjà sa contribution aux résultats particulièrement brillants enregistrés, cette année, par la Succursale de Bogota.

En Uruguay, nous avons pris une part plus importante dans le financement de la campagne lainière. Notre Succursale de Montevideo continue à maintenir son activité en dépit d'une situation économique et monétaire qui présente encore un certain caractère d'instabilité, malgré les mesures énergiques prises par le Gouvernement.



Le compte rendu d'activité de nos filiales est satisfaisant.

La BANQUE AUXILIAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE — ancienne Union Française d'Outre-Mer dont nous annonçons l'an dernier le changement de dénomination — opère en étroite association avec nous pour compléter la gamme des moyens de financement que nous pouvons offrir à notre clientèle.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique) a obtenu des résultats un peu supérieurs à ceux de 1959.

En Algérie, malgré des événements graves qui, à deux reprises, ont troublé la vie économique, l'application du Plan de Constantine s'est poursuivie. Deux cent vingt-huit entreprises ont été agréées au cours de l'année, pour un montant de NF 580.818.000 d'équipement, soit 30 % de plus que l'an dernier.

Au Sahara, les dépenses consacrées à la recherche ont légèrement dépassé celles de 1959. L'exploitation du gisement d'Hassi-Messaoud est entrée dans une phase active et celle du gisement d'Edjeleh a commencé en Septembre avec la mise en service d'un second oléoduc saharien. A la fin de l'année, la construction du gazoduc d'Hassi-R'Mel à Arzew était très avancée, et l'arrivée du gaz est prévue pour la fin du premier semestre 1961. Les projets de transport de gaz en Europe par conduite sous-marine ou navires méthaniers se précisent, et le temps n'est pas loin où cette entreprise considérable entrera dans la voie des réalisations.

Au Maroc, la conjoncture a été meilleure et, à part l'agriculture, toutes les branches de l'économie ont enregistré des progrès. La politique douanière et la politique d'investissement ont favorisé l'extension et la création des industries de transformation. Les recherches de pétrole se sont intensifiées. Le Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles et la Banque Nationale de Développement ont pris l'initiative de grands projets industriels, et un plan quinquennal de développement est en cours d'élaboration.

En Tunisie, malgré des récoltes moins bonnes, l'activité générale s'est maintenue. Certaines industries de transformation ont augmenté leur production. Des projets d'industries nouvelles importantes sont à l'étude ou en voie de réalisation.

L'industrie du pétrole a retenu l'attention des groupes étrangers. Là comme ailleurs, les Pouvoirs Publics se préoccupent d'établir un programme d'action économique à long terme.

Au Liban, le total du commerce extérieur s'est accru et les établissements industriels ont obtenu de bons résultats. Les récoltes de la Syrie ont été médiocres.

LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Océan Indien) a également augmenté le volume de ses opérations, notamment de ses dépôts, et amélioré ses résultats.

Le 26 Juin 1960, Madagascar a acquis son indépendance. Sur le plan économique, l'année n'a pas été plus favorable que la précédente au cours de laquelle les dégâts causés par des cyclones et la baisse des cours de plusieurs produits de base avaient provoqué un fléchissement des exportations et une aggravation du déséquilibre de la balance commerciale. Ces causes ont encore pesé sur 1960, limitant le pouvoir d'achat de la population et entraînant un certain marasme commercial. Les chiffres des échanges extérieurs, à l'entrée et à la sortie, sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

La production de sucre de La Réunion est en augmentation de 17.000 tonnes et dépasse 217.000 tonnes, chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici. Cet accroissement est venu fort opportunément compenser les conséquences de la baisse du prix du sucre provoquée par la récolte betteravière excédentaire de la métropole. Les ventes de sucre représentent plus de 91 % du total des exportations de La Réunion, qui s'élèvent à FCFA 8.989 millions, alors que les importations atteignent FCFA 12.902 millions.

En Côte Française des Somalis, il est encourageant de constater que, depuis dix ans, le tonnage manipulé dans le port de Djibouti a presque triplé. Les hydrocarbures débarqués ont représenté 921.000 tonnes en 1960, contre 690.000 tonnes en 1958. Les autorités françaises, devant cette situation, pensent à développer les installations portuaires et étudient l'installation d'un dock flottant qui ferait de Djibouti un des grands ports d'escale du continent africain.

En Suisse, la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL S.A., à Bâle, a enregistré l'année dernière un accroissement de clientèle dû au développement des affaires internationales qui lui ont été confiées et à l'aide efficace qu'elle reçoit de tous les réseaux de notre Groupe.

La BRITISH AND FRENCH BANK Ltd a continué de développer ses opérations dans le domaine des changes et des relations internationales. En Nigéria, son réseau s'est accru de deux nouveaux sièges : celui de Kaduna, la capitale de la région Nord, ouvert au mois de Juillet et celui d'Ikeja, ouvert au mois de Novembre dans le quartier industriel de Lagos.



Parmi les banques étrangères dans le capital desquelles nous détenons d'importantes participations, il convient de citer le BANCO DEL ATLANTICO qui, au Mexique, a poursuivi son expansion dans tous les domaines, ce qui est remarquable dans une période où les difficultés d'ordre économique ont été nombreuses. Le BANCO DEL ATLANTICO a ouvert en 1960 un quatrième bureau de quartier à Mexico. Il s'appuie largement sur la SOCIEDAD FINANCIERA DE EXPORTACIONES E IMPORTACIONES.

La SOCIÉTÉ CONGOLAISE DE BANQUE qui, en 1959, avait accueilli un nouvel et important associé : la BANK OF AMERICA INTERNATIONAL, a été amenée à se scinder en trois sociétés distinctes dont deux exerceront respectivement leur activité dans l'ancien Congo Belge et au Ruanda-Urundi. Le troisième établissement, dont le Siège Social a été fixé à Genève, mais qui n'a pas encore pris sa forme définitive, sera le correspondant européen des deux banques africaines, et se consacrera au financement des opérations commerciales avec les pays où elles sont installées.

La BANQUE ETEBARATE, à Téhéran, poursuit son activité dans de bonnes conditions.

BILAN ET RÉSULTATS.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation ne fait pas état de l'échéance de fin Décembre reportée au 3 Janvier 1961. Il s'élève au total à..... NF 8.528.430.228,64 en augmentation de..... NF 1.634.600.095,71 sur celui de l'an dernier établi échéance faite.

Les dépôts de la clientèle, répartis dans :	
— les Comptes courants pour	NF 3.500.828.779,40
— les Comptes de chèques pour	NF 2.428.955.988,90
— Les Bons et Comptes à échéance fixe pour	NF 1.226.645.007,75
ressortent au total à	NF 7.156.429.776,05

contre NF 5.506.515.541,72 au 31 Décembre 1959.

Parmi les autres comptes créditeurs, les « Comptes exigibles après encaissement » progressent de NF 2.715.610,33 tandis que les « Crédeurs divers » restent pratiquement stables et que les « Banques et Correspondants » sont en régression de NF 16.569.827,38.

L'accroissement des ressources a sa contrepartie, à l'Actif, principalement dans le « Portefeuille effets » en augmentation de NF 1.306.560.106,05, dans les « Comptes courants » et « Avances garanties » à concurrence de NF 161.585.502,92 et dans les avoirs chez les « Banques et Correspondants » pour NF 169.906.009,23.

Les acquisitions nouvelles de l'exercice, après imputation d'amortissements ou de provisions complémentaires d'un montant global équivalent à celui des années précédentes, portent le « Portefeuille titres » de 25 à 30 millions de nouveaux francs et le poste « Immeubles et Mobilier » de 20 à 25 millions de nouveaux francs.

Les résultats de l'exercice, déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, font apparaître un solde bénéficiaire de..... NF 5.197.690,48

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 795.670 parts non encore amorties l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (NF 12,54) à raison de NF 0,3762 brut par titre, soit.....	NF 299.331,05
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à.....	NF 4.898.359,43
auquel s'ajoute le report antérieur de	NF 864.350,04
Total	NF 5.762.709,47

que, conformément aux dispositions de l'art. 26 de nos statuts, nous vous proposons de répartir ainsi :

— Réserve légale : 5 % sur NF 4.898.359,43	NF 244.917,97
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de NF 0,7488 par titre	NF 595.797,70
— Attribution aux actions transférées à l'Etat.....	NF 4.000.000,00
— Tantièmes au Conseil d'Administration	NF 50.000,00
— Réserve extraordinaire pour arrondir à NF 250.000 la dotation aux réserves	NF 5.082,03
— le surplus étant reporté à nouveau	NF 866.911,77
Total	NF 5.762.709,47

Nous tenons à remercier nos cadres et notre personnel, dont l'effort n'a pas cessé de soutenir notre action et qui accomplissent une tâche souvent difficile avec le souci constant du travail bien fait.

Nous continuons d'attacher le plus grand prix à l'enseignement professionnel ainsi qu'aux stages destinés non seulement à renouveler et à accroître le savoir de nos collaborateurs, mais aussi à développer en eux cet esprit de compréhension réciproque qui est la base la plus sûre de toute œuvre collective.

Les activités sociales gérées par le Comité Central d'Entreprise ne cessent de se développer favorablement et, sous des formes très diverses, de servir au mieux l'intérêt général.



Venu à expiration, le mandat de M. Henri GILET a été renouvelé pour une période de 4 ans à dater du 1^{er} Janvier 1961 par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Economiques en date du 23 Décembre 1960. A la suite de ce renouvellement, notre Conseil a été heureux, au cours de sa séance du 10 Janvier 1961, d'appeler à nouveau M. GILET aux fonctions de Président et, sur la proposition de M. GILET, de confirmer M. Pierre CHEVRIER dans ses fonctions de Directeur Général. En application de l'art. 9 de la loi du 2 Décembre 1945, ces deux désignations ont été soumises à l'agrément du Ministre des Finances qui a bien voulu les approuver par décision du 17 Janvier 1961.

Les mandats de M. Georges CHARRERON et de M. Jean FAYE, qui étaient également arrivés à leur terme, ont été renouvelés jusqu'au 31 Décembre 1964, respectivement par un arrêté du Ministre du Travail en date du 9 Janvier 1961 et par un arrêté du Ministre des Finances et des Affaires Économiques en date du 10 Janvier 1961.

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1960

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, pour l'exercice 1960, de la mission qui nous a été confiée par M. le Ministre des Finances, suivant arrêté du 30 Juin 1958.

Nos vérifications et sondages tant au Siège Social que chez certains centres administratifs ont été effectués dans les conditions habituelles. Tous renseignements nous ont été fournis aussi bien à cette occasion qu'au cours des opérations d'inventaire auxquelles nous avons assisté.

Les informations d'ordre comptable contenues dans le Rapport de votre Conseil d'Administration n'appellent aucune remarque particulière.

Le bilan au 31 Décembre 1960, qui vous est présenté sous la forme prescrite par votre Commission, est exprimé pour la première fois en nouveaux francs ; il se totalise à NF 8.528.430.228,64 contre NF 6.893.830.132,93 au bilan du précédent exercice.

L'augmentation de NF 1.634.600.000 (en chiffres ronds) s'explique pour partie par le fait que l'échéance du 31 Décembre 1960 a été reportée au 3 Janvier 1961 : elle se trouve pour sa totalité au Passif dans les dépôts à vue et à échéance fixe de la clientèle ; elle est représentée à l'Actif, pour près de 80 %, par l'accroissement du Portefeuille effets.

La comparaison du bilan au 31 Décembre 1960 avec celui de 1959 fait ressortir les variations suivantes :

ACTIF

<i>Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission</i>	NF	214.777.177,85
contre 235 millions (en chiffres arrondis).		
<i>Banques et Correspondants</i>	NF	562.216.345,35
venant de 392 millions ; l'augmentation, qui atteint 170 millions, se répartit dans les comptes de correspondants, des filiales et de la Chambre de Compensation.		
<i>Portefeuille effets.</i>		
Il passe de 4.906 millions à	NF	6.212.772.711,43
La comparaison avec 1959 fait ressortir la progression signalée plus haut qui atteint 1.306 millions et porte à concurrence de 85 % sur le portefeuille commercial.		
<i>Coupons</i>	NF	8.591.835,39
contre 6 millions environ.		
<i>Comptes courants</i>	NF	1.062.750.671,86
contre 928 millions : la totalité de l'augmentation de 135 millions porte sur les avances à la clientèle, les comptes des filiales immobilières étant en légère régression.		



S U C C U R S A L E D E F O R T - D E - F R A N C E





BAGNÈRES-DE-LUCHON



SUCCURSALE
DE STRASBOURG



SAINT-ÉTIENNE
COURS FAURIEL

Avances garanties NF 92.428.366,81
au lieu de 65,5 millions. Comme l'an dernier, tous les postes de ce chapitre concourent à son augmentation dont 30 % intéressent les crédits à l'agriculture.

Avances et débiteurs divers NF 106.538.428,64
contre 109 millions.

Ce poste renferme entre autres les créances douteuses et litigieuses inscrites pour leur montant, déduction faite des provisions constituées pour couvrir les risques prévisibles d'insolvabilité.

Débiteurs par acceptations.

Ce chapitre, qui a sa contrepartie exacte au Passif, reste sensiblement égal à celui de l'an dernier, soit NF 179.567.156,46
contre 177 millions.

Titres NF 30.000.000,00

Après les allègements provenant des ventes réalisées et des amortissements pratiqués au cours de 1960, l'augmentation de ce poste, soit NF 5 millions, reste un peu inférieure au montant des acquisitions nouvelles de l'exercice.

Comptes d'ordre et divers.

La composition de ce chapitre, qui se monte à NF 33.787.534,85
contre NF 28.792.000 n'a pas été modifiée.

Nous rappelons qu'il comprend les comptes d'ordre proprement dits, les loyers d'avance, les dépôts de garantie, les stocks d'économat, les dépenses sur travaux en cours, les écritures de régularisation.

Immeubles et Mobilier.

Les dépenses de l'exercice, plus importantes cette année par suite notamment de l'extension du réseau d'exploitation, portent après amortissement le total de ce chapitre de 20 millions à NF 25.000.000,00

PASSIF

Les dépôts à vue de la clientèle, qui comprennent :

Les *Comptes de chèques* NF 2.428.955.988,90

Les *Comptes courants* NF 3.500.828.779,40

forment un total de NF 5.929.784.768,30

contre 4.668 millions au 31 Décembre 1959 : l'augmentation de 1.261 millions et celle de 388 millions constatée ci-après dans les Bons et Comptes à échéance fixe correspondent à elles seules à l'augmentation du bilan.

Banques et Correspondants NF 454.440.786,46
contre 471 millions. La diminution de 16 millions se trouve pour sa presque totalité dans les comptes de filiales.

Comptes exigibles après encaissement NF 215.906.638,56
contre 213 millions.

Créditeurs divers.

Ce chapitre est à un montant à peu près identique à celui de l'exercice précédent, soit NF 339.845.261,43
contre 340 millions, une augmentation des provisions constituées en 1960, en particulier pour faire face à des pertes et des risques de change dans les Sièges d'outre-mer et de l'Etranger, compensant la diminution des comptes créditeurs proprement dits.

Acceptations à payer NF 179.567.156,46
Ce poste a sa contrepartie, à l'Actif, au poste "Débiteurs par acceptations".

Bons et Comptes à échéance fixe NF 1.226.645.007,75
en progression de 388 millions, soit 46 % sur 1959.

Les *Comptes d'ordre et divers*, avec un montant de NF 83.428.569,16
accusent une diminution de près de 4 millions, la réduction des comptes d'ordre excédant l'augmentation normale du réescompte du portefeuille.

Le *Capital* est inchangé à NF 80.000.000,00

Les *Réserves* ont été dotées de NF 250.000 par prélèvement sur le bénéfice de 1959, et leur montant a été, de ce fait, porté à NF 12.750.000,00

Enfin, le *Bénéfice* de l'exercice 1960, après déduction des charges de toute nature et des amortissements et provisions jugés nécessaires, s'élève à NF 5.197.690,48
contre NF 5.030.727,63 en 1959.

Il y a lieu d'en déduire l'intérêt minimum garanti par la loi aux parts bénéficiaires, dont le nombre a été ramené à 795.670 par l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1960. Cet intérêt absorbera NF 299.331,05

laissant un solde de NF 4.898.359,43

auquel s'ajoute le *Report à nouveau* de NF 864.350,04

soit un total disponible de NF 5.762.709,47

Le projet de répartition de cette somme qui vous est soumis par le Conseil d'Administration comporte, entre autres, un prélèvement destiné à porter à NF 1,125 brut l'intérêt attribué à chaque part bénéficiaire. Nous n'avons pas d'observations à présenter sur cette répartition.

En conclusion, il résulte des examens auxquels nous avons procédé dans le cadre de la mission qui nous a été confiée que le bilan et le compte de Profits et Pertes peuvent recevoir votre approbation.

Paris, le 21 Avril 1961

*Les Commissaires aux Comptes
agrés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées par l'art. 40
de la loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1960

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations intervenues entre la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et les sociétés ayant avec elle des administrateurs communs. Il s'agit d'opérations ayant pour objet des crédits sous des formes diverses et des cautions.

Ces différentes conventions autorisées au cours de l'exercice 1960 n'appellent pas d'observations de notre part.

Paris, le 21 Avril 1961

*Les Commissaires aux Comptes
agrés par la Cour d'Appel de Paris*

S. BIEUVILLE G. MARION

RÉSOLUTIONS

DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES BANQUES

(Séance du 14 Juin 1961)

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1960

PREMIÈRE RÉOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1960 arrêtés au 31 Décembre 1960 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à NF 1,125 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'État d'une somme totale de NF 4.000.000.

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de NF 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission NF	214.777.177,85	Comptes de chèques NF	2.428.955.988,90
Banques et Correspondants . NF	562.216.345,35	Comptes courants NF	3.500.828.779,40
Portefeuille effets NF	6.212.772.711,43	Banques et Correspondants . NF	454.440.786,46
Coupons NF	8.591.835,39	Comptes exigibles après encaissement NF	215.906.638,56
Comptes courants NF	1.062.750.671,86	Créditeurs divers NF	339.845.261,43
Avances garanties NF	92.428.366,81	Acceptations à payer NF	179.567.156,46
Avances et débiteurs divers . NF	106.538.428,64	Bons et Comptes à échéance fixe NF	1.226.645.007,75
Débiteurs par acceptations . NF	179.567.156,46	Comptes d'ordre et divers . . NF	83.428.569,16
Titres NF	30.000.000,00	Capital NF	80.000.000,00
Comptes d'ordre et divers . . NF	33.787.534,85	Réserves NF	12.750.000,00
Immeubles et Mobilier NF	25.000.000,00	Résultats NF	5.197.690,48
		Report à nouveau NF	864.350,04
TOTAL NF	8.528.430.228,64	TOTAL NF	8.528.430.228,64

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisses, Trésors Publics, Banques d'émission NF	214.777.177,85	Comptes de chèques NF	2.428.955.988,90
Banques et Correspondants . NF	562.216.345,35	Comptes courants NF	3.500.828.779,40
Portefeuille effets NF	6.212.772.711,43	Banques et Correspondants . NF	454.440.786,46
Coupons NF	8.591.835,39	Comptes exigibles après encaissement NF	215.906.638,56
Comptes courants NF	1.062.750.671,86	Créditeurs divers NF	344.790.390,18
Avances garanties NF	92.428.366,81	Acceptations à payer NF	179.567.156,46
Avances et débiteurs divers . NF	106.538.428,64	Bons et Comptes à échéance fixe NF	1.226.645.007,75
Débiteurs par acceptations . NF	179.567.156,46	Comptes d'ordre et divers . . NF	83.428.569,16
Titres NF	30.000.000,00	Capital NF	80.000.000,00
Comptes d'ordre et divers . . NF	33.787.534,85	Réserves NF	13.000.000,00
Immeubles et Mobilier NF	25.000.000,00	Report à nouveau NF	866.911,77
TOTAL NF	8.528.430.228,64	TOTAL NF	8.528.430.228,64

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1960

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals . NF	1.802.713.529,00
Effets escomptés circulant sous notre endos NF	1.487.506.455,00
Ouvertures de crédits confirmés . NF	230.056.517,00

DÉBIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires NF	299.331,05
Solde disponible NF	5.762.709,47
ainsi réparti :	
Réserve légale NF	244.917,97
Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires NF	595.797,70
Attribution aux actions transférées à l'Etat NF	4.000.000,00
Tantièmes au Conseil d'Administration NF	50.000,00
Réserve extraordinaire NF	5.082,03
Report à nouveau NF	866.911,77
	NF 5.762.709,47
TOTAL NF	6.062.040,52

CRÉDIT	
Report antérieur NF	864.350,04
Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges NF	5.197.690,48
TOTAL NF	6.062.040,52

HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals . NF	1.802.713.529,00
Effets escomptés circulant sous notre endos NF	1.487.506.455,00
Ouvertures de crédits confirmés . NF	230.056.517,00

